

Dans bien des pays, il est dangereux d'aborder le problème des droits de l'homme. Voici ce que dit le rapport de 1983 d'Amnesty International:

Certains gouvernements ont décrété que c'était un délit criminel de faire paraître des informations sur la violation des droits de la personne dans le pays ou d'en envoyer à l'étranger. Les activistes des droits de la personne sont devenus des prisonniers de conscience dans la République démocratique d'Allemagne et en Chine ainsi que dans d'autres pays. En U.R.S.S., les membres d'associations officieuses qui surveillent l'État pour voir s'il respecte l'Acte final de la Conférence de Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, signé par la Russie en 1975, ont été emprisonnés et envoyés en exil dans des régions isolées du pays, où la vie est dure. Au Salvador, les personnes qui ont essayé de dévoiler publiquement des violations des droits de la personne sont devenues elles-mêmes victimes de «disparitions». Des aides qui travaillaient avec les réfugiés au Honduras ont été arrêtés, torturés et parfois tués.

On signale encore dans le rapport l'utilisation hypocrite des droits de l'homme à des fins de propagande politique. Voici la suite:

Certains gouvernements, certains médias et d'autres institutions se sont servi des droits de l'homme dans des attaques polémiques contre d'autres pays tout en donnant des renseignements inexacts sur le respect des droits de l'homme dans les pays alliés. La sélectivité dans ce domaine a empoisonné des discussions aux Nations Unis.

Amnesty International demande que l'on fasse abstraction de toutes les considérations d'ordre sectaire. Tous les Canadiens devraient s'intéresser non seulement aux problèmes qui se posent dans le monde mais aussi à ceux qui se posent au Canada. Je songe notamment à la façon dont les Canadiens d'origine japonaise ont été traités. Il faudrait leur présenter des excuses et s'arranger pour réparer le tort qui leur a été causé. Il faut essayer de régler le problème de la discrimination contre les femmes indiennes. Il faut que le Jour des droits de l'homme soit commémoré non seulement par des discours mais aussi par des actes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) demande à présenter le projet de loi C-215, concernant les prix paritaires des produits agricoles.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, mon projet de loi concernant les prix paritaires a pour objet d'établir à l'intention des agriculteurs un prix paritaire calculé d'après une formule relative aux coûts de production du blé, de l'avoine et de l'orge destinés à la consommation humaine au Canada, et d'instituer

Questions au Feuilleton

des commissions de commercialisation volontaire pour le porc et le bœuf. Il a en outre pour objet de jeter les bases pour le calcul des prix paritaires pour ces producteurs.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 20 et 33.

[Texte]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question n° 20—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources emploie-t-il?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il y a neuf avocats affectés au ministère du ministre de la Justice.

LE CENTRE DE RECHERCHES FORESTIÈRES

Question n° 33—**M. Howie:**

1. Lancera-t-on un appel d'offres pour la construction du Centre de recherche forestière des Maritimes à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, quand?

2. Où en est rendue la planification du projet?

3. A-t-on retenu les services d'experts-conseils, d'architectes ou de planificateurs de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels sont a) leur nom, b) le montant prévu pour leurs services?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics):

1. L'appel d'offres est prévu en septembre 1985.

2. La situation du projet est la suivante:

a) Le plan directeur est terminé et approuvé.

b) On a dû reprendre le plan conceptuel de l'installation à la suite de modifications apportées au programme afin d'aligner le coût du projet sur les fonds disponibles.

3. a) On a retenu la firme d'architectes Arcade Albert de Shediac (Nouveau-Brunswick) pour fournir des services de design, d'épures et de supervision.

b) Les honoraires ont été fixés à \$2,200,000.

[Français]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.